**APPEL A PROPOSITION NOTE CONCEPTUELLE.**

**REPUBLIQUE DU NIGER**

# Millennium Challenge Account – Niger MCA-Niger



**APPEL A PROPOSITIONS DU FPSP-CRA, MCA - NIGER**

**Date d’émission : Vendredi 30 Aout 2019**

**Date de Clôture : Vendredi 04 octobre 2019 à 23 h 59**

# AVIS DE CANDIDATURE (RFA[[1]](#footnote-1)) NUMERO : RFA-NIR-01-19

**Fonds de partenariat du secteur privé (FPSP-CRA)**

**du Millennium Challenge Account-Niger**

**(MCA\_Niger)**

## Introduction :

L’État du Niger a conclu avec le Millennium Challenge Corporation (MCC), une institution américaine d’aide bilatérale au développement, un accord de don d’une enveloppe d’environ 437,024 Millions $ pour la réalisation du programme quinquennal Compact. Les activités se concentrent sur le renforcement du secteur agricole en améliorant l'accès à l'eau, aux infrastructures et aux marchés, avec le potentiel de bénéficier à plus de 3,9 millions de personnes.

L'objectif du Compact est de réduire la pauvreté grâce à la croissance économique, à travers deux grands projets qui le compose :

* Le projet irrigation et facilitation d’accès au marché ;
* Le projet des Communautés Résilientes au Climat (CRC).

Le projet irrigation et facilitation d’accès au marché permettra d’améliorer l’irrigation dans les régions de Dosso et Tahoua à travers la réhabilitation/extension du périmètre irrigue de Konni et la création d’un nouveau périmètre à Sia Konza dans la commune rurale de Tanda. Le projet mettra à niveau les réseaux routiers afin d'améliorer considérablement l'accès aux marchés et aux services, fournira un appui technique aux agriculteurs, avec un focus sur les femmes et les jeunes, pour améliorer les performances de leurs entreprises et établira des plateformes de marchés pour mettre les groupes d’agriculteurs dans une position compétitive dans le marché. En outre, le projet aidera le gouvernement à réformer les politiques et les institutions, notamment en élaborant et en appliquant une stratégie nationale de réforme des engrais, un plan national de gestion des ressources en eau et des plans de gestion des ressources naturelles et de l'utilisation des terres.

Le projet des Communautés Résilientes au Climat (CRC) vise à accroître les revenus des familles dépendantes de l'Agriculture dans les municipalités éligibles au niveau des régions de Tillabéry, Dosso, Tahoua et Maradi en améliorant la productivité des cultures et l'élevage, en soutenant la gestion des ressources naturelles essentielles, la productivité à long terme, le soutien à la croissance des entreprises agricoles et l'augmentation des ventes sur le marché des produits ciblés. Le projet de CRC comprend deux activités, l'activité de Projet Régional d'Appui au Pastoral au Sahel (PRAPS), axée sur le développement de l'élevage, et l'activité de l'Agriculture Résiliente au Climat (CRA), axée sur le développement agricole. Le projet est mis en œuvre en partenariat avec la Banque mondiale par le biais des unités de coordination PRAPS et PASEC, qui sont sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l’activité Agriculture Résiliente au Climat CRA, le MCA-Niger a décidé de la mise en place de deux fonds d’investissement pour le secteur privé agricole nigérien. La première fenêtre vise les groupements des jeunes, des femmes et des hommes ainsi que les MPME, les coopératives etc, œuvrant dans le secteur Agricole et installés dans les communes éligibles de l’activité CRA et est mise sous gérance d’United States African Development Foundation (USADF). La seconde fenêtre de subvention est directement gérée par le MCA-Niger et cible les grandes entreprises nigériennes, régionales et internationales supportant les acteurs des chaines de valeur agro sylvo pastorales.

### Justification et Objectifs du fonds de Partenariat au secteur privé :

Comme stipulé dans la stratégie d’engagement du secteur privé du MCA Niger, une approche plus large du développement visant l’ensemble du système de marché ainsi qu’une coopération étroite avec le secteur privé est nécessaire pour augmenter la portée, l’impact et la durabilité des investissements du Compact.

La nécessité de financer le secteur privé agricole dans l’optique d’avoir plus d’impact sur le développement socio-économique du Niger découle de plusieurs constats. En effet, de nombreuses analyses ont montré que le financement du secteur privé est rare pour les groupes ciblés par l'activité CRA et que la fourniture de subventions et de services d’accompagnement dans le cadre de la facilité de subventions pourrait stimuler et inciter les investissements et répondre aux préoccupations liées à la distorsion du marché et à l'éviction du secteur privé.

L'objectif du fonds de Partenariat au secteur privé est de fournir aux entreprises intervenant dans le domaine de l’agrobusiness, les capitaux dont elles ont besoin, pour améliorer leur capacité de gestion d'entreprise, leur performance, leur productivité et développer d’avantage leurs activités en vue d’être plus autonomes, créer plus d’emplois et impacter positivement la vie des communautés nigériennes.

Le Fonds ciblera les grandes entreprises pour catalyser les investissements dans le secteur privé agricole afin de promouvoir un impact plus large et une durabilité accrue du Compact.

### Domaines d'intervention:

A travers cet Appel à Proposition (AP), le MCA –NIGER invitent les entreprises opérant dans le secteur (1) de la chaine d’approvisionnement en engrais et des équipements connexes, (2) la transformation et la commercialisation des produits agricoles (lait, arachide ou fruits) à soumettre des dossiers de demande de financement.

Les projets proposés doivent œuvrer pour un ou plusieurs des aspects suivants :

* Augmenter la productivité (ou réduire les pertes de productivité) ;
* Soutenir la résilience par la diversification des revenus dans le secteur agro-sylvo-pastoral ;
* Atténuer l'impact des risques environnementaux ou climatiques ;
* Créer de l’emploi dans le domaine de l’agrobusiness ;
* Introduire une innovation porteuse et ou passer à l’échelle une expérience réussie dans le domaine agro sylvo pastoral et le secteur des engrais.

Plus spécifiquement, les projets doivent répondre aux problèmes et aux activités énoncés dans le tableau ci-dessous :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Enonce du problème** | **Objectif des activités éligibles au titre du mécanisme FPSP** | **Activités éligibles au fonds** | **Activité complémentaire / soutien du pacte** |
| Les importateurs du secteur privé ont du mal à accéder au financement et au stockage. En outre, ils disposent de fonds de roulement limité et de connexions hebdomadaires avec la chaîne d'approvisionnement. | Renforcer les importateurs du secteur privé pour approvisionner efficacement le marché dans les zones d'intervention du MCA lorsque la réforme de l'utilisation des engrais sera pleinement mise en œuvre. | ♣ Le stockage ;♣ Le transport ;♣ Équipement de mélange et d'emballage ;♣ Fonds de roulement pour l'achat d'engrais | ♣ Renforcement des capacités de l'IFDC pour les importateurs nigériens d'engrais et d'autres produits fournissant des intrants♣ Soutien de la facilité de subvention de CRA pour les détaillants du secteur privé dans les zones cibles ;♣ PC de réforme des engrais compacts |
| Les agro-transformateurs ont un accès limité au financement pour étendre leurs opérations à une échelle commerciale et / ou développer de nouveaux produits. En outre, ils ont besoin de diversifier et d’élargir leur chaîne d’approvisionnement.Les agriculteurs ont du mal à satisfaire les exigences de qualité et de quantité des chaînes d'approvisionnement commerciales et l'accès aux marchés y est limité. | Créer des marchés nouveaux et élargis pour les agriculteurs des zones d’intervention du MCA axées sur les laiteries, les arachides et les jus de fruits. | ♣ Matériel de traitement à l'échelle commerciale ;♣ Construction des installations ;♣ Formation pour les opérateurs. | ♣ Soutien de la facilité de subvention de CRA pour les coopératives dans les zones cibles |

En ce qui concerne les secteurs d’activités, il s’agit de :

1. La chaine d’approvisionnement en engrais et des équipements connexes et
2. La transformation et la commercialisation des produits agricoles (lait, arachide ou fruits).

### Différence entre la subvention gérée par USADF et le fonds de Partenariat au secteur privé.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Compact Niger, le MCA-Niger a décidé de la mise en place de deux fenêtres de subvention.

La première est mise sous gérance de USADF et la seconde est directement gérée par le MCA-Niger.

Cependant, il existe des différences entre ces deux fenêtres qu’il convienne d’expliquer.

En effet, Le fonds de Partenariat au Secteur Privé, objet des présentes lignes directrices :

* Ciblera les entreprises susceptibles de développer des projets ayant un impact plus large et une durabilité plus accrue du programme Compact ;
* Celles qui n'auront pas besoin du type d’accompagnement que l’USADF donne aux coopératives et aux MPME. C’est-à-dire qu’elles ont une grande capacité de gestion et une expérience avérée de financement de leurs investissements ;
* Le niveau de cofinancement sollicité est 50% (plus important que celui appliqué aux promoteurs accompagnés par USADF) ;
* La couverture géographique est focalisée sur les 18 communes d’intervention du CRA pour la facilité de subvention gérée par USADF, tandis que le fonds de partenariat du secteur privé est ouvert aux entreprises intervenant dans les deux secteurs ciblés (1 : chaine d’approvisionnement en engrais et des équipements connexes 2 : la transformation et la commercialisation des produits agricoles (lait, arachide ou fruits) et dont les activités impactent positivement la zone d’intervention du Compact ;
* Le niveau de subvention est plus élevé et varie de 500 000 à 1 000 000 USD.

### Les catégories de candidats éligibles et les critères minimums.

Le fonds de Partenariat au secteur privé est ouvert à toute entreprise privée intervenant dans le secteur de l’Agroalimentaire, des engrais et de l’énergie solaire à des fins agricoles qu’elle soit nigérienne ou internationale dont les activités impactent positivement et directement les zones d’intervention du COMPACT que sont les régions de Dosso, Maradi, Tahoua et Tillabéry. Les entreprises internationales doivent cependant disposer d’un partenaire local nigérien porteur du projet et la cible de leur intervention doivent être les populations, les coopératives, groupements et ou les MPME nigériens.

Sont éligibles : les entreprises nigériennes et toutes les entreprises ou régionales internationales qui sont en partenariat ou consortium avec des entreprises nigériennes ou sont intéressés à établir un partenariat ou un consortium. Aussi, pour les entreprises régionales ou internationales ayant un partenariat avec les entreprises nigériennes, elles devraient justifiées que les investissements seront réalisés sur le territoire nigérien.

***Ne sont pas éligibles au Fonds tous les organismes et ONG internationales, les entreprises déclarées en faillite, les entreprises qui exercent des activités illégales, les entreprises internationales qui ne sont pas en consortium avec des entreprises de droit nigérien et les personnes non-inscrites comme entreprise.***

### Contribution requise des bénéficiaires:

Les bénéficiaires doivent apporter une contribution à coûts partagés (co-financement) au projet afin de s’assurer qu’ils s’engagent à la fois dans le projet et possèdent une capacité démontrée de le mettre en œuvre. La contribution du promoteur doit être de minimum 50% dont au maximum 20% en nature. Plus la contribution du promoteur est importante, plus sa quote de sélection est élevée.

Les contributions en nature valorisées, prouvées par une documentation sont éligibles pour les apports des bénéficiaires.

Le MCA-Niger se réserve le droit de rejeter les contributions en nature proposées qui ne répondent pas aux normes de vérification ou de documentation. Toutes les contributions en nature doivent être orientées vers le plan d’entreprise ou la proposition de projet que le candidat propose de financer. En d'autres termes, le candidat ne peut pas compter les actifs qui ne seront pas utilisés dans la mise en œuvre du plan d'affaires comme des contributions en nature.

Les actifs suivants sont éligibles comme contributions en espèces des bénéficiaires :

* **Fonds de roulement** - Contributions au fonds de roulement pour le coût des intrants, des matières premières, etc. Les candidats doivent indiquer que le capital disponible est suffisant pour que ces contributions soient comptabilisées et cette contribution sera vérifiée par le MCA - Niger lors de la mise en œuvre du projet. La valeur doit être documentée sur la base des reçus d’achat / factures ou de devis écrits du fournisseur. Les entrées obtenues sans une certaine documentation de valeur ne peuvent pas être prises en compte dans l'exigence de contribution du bénéficiaire,
	+ - **Crédit** - Le crédit provenant d'une institution financière vérifiée,
		- **Contribution financières** provenant d’autres partenaires qui financent directement des activités dans le plan d'entreprise du demandeur.

Les actifs suivants sont éligibles comme contributions en nature et non financières des bénéficiaires :

* **Terre** – L'évaluation de la terre peut être calculée sur la base de la documentation disponible sur les ventes locales de terres comparables (peut-être archivée par la commission foncière locale), de tout document de propriété ou de location que possède le demandeur de la subvention et qui indique la valeur de la terre ou estimé par le personnel de l'établissement. La superficie de terrain prise en compte dans la contribution en nature devrait être la partie utilisée pour les activités liées aux subventions.
* **Bâtiments –** Les bâtiments existants ou autres structures / actifs physiques hébergeant ou soutenant directement les activités décrites dans le plan d'entreprise de l’appliquant ne peuvent pas être comptabilisés dans la contribution du bénéficiaire. Les actifs physiques ou les bâtiments peuvent être pris en compte dans la contribution seulement si la majorité de l'espace est utilisée pour des activités liées au projet proposé.
* **Machinerie, équipement ou autres immobilisations -** Machinerie ou équipement spécialisé qui sera utilisé pour les activités décrites dans le plan d'entreprise du demandeur de la subvention. La valeur de l'actif doit être documentée sur la base d'un contrat d'achat / d'une facture ou sur la base d'une évaluation du marché réalisée par le MCA - Niger. Les machines, équipements et autres immobilisations existants ne seront pas considérés comme des contributions.

Conformément aux procédures du MCA-Niger, la contribution en espèce doit être mise dans un compte différent de celui ouvert pour recevoir les fonds de la subvention.

Le MCA-Niger se réserve le droit de rejeter les contributions en nature proposées qui ne répondent pas aux normes de vérification ou de documentation. Toutes les contributions en nature doivent être orientées vers le plan d’entreprise ou la proposition de projet que l’appliquant propose de financer. En d'autres termes, l’appliquant ne peut pas compter les actifs comme des contributions en nature qui ne seront pas utilisés dans la mise en œuvre du plan d'affaires. Il sera nécessaire aussi de quantifier toutes leurs contributions proposées par l’entreprise.

### Objectifs de genre et inclusion sociale

L'un des objectifs clés du fonds de partenariat du secteur privé du MCA-Niger est de faciliter une inclusion sociale plus grande en ce qui concerne l'accès aux activités commerciales et entrepreneuriales agricoles. Par conséquent, le fonds vise à attribuer 50% de l’enveloppe disponible aux entreprises appartenant à des femmes et ou à des jeunes.

### Processus de candidature et de présélection des promoteurs :

Dans le cadre de cet appel à proposition, toute organisation qui présente une demande est considérée comme une candidate. La publication de cet appel à propositions ne constitue en aucun cas un engagement du MCA-Niger et n'engage pas l’organisation à payer les coûts issus de la préparation et de la soumission d'une demande.

Aussi, aucun accord de subvention ne peut être attribué définitivement avant que les fonds aient été entièrement affectés, alloués et engagés selon les procédures internes du MCA-Niger.

La procédure de sélection se résume comme suit :

* Présélection des dossiers de candidatures sur la base de critères préalablement établis ;
* Visite des promoteurs, des sites et des éventuels partenaires ;
* Due diligence et calcul du TRE ;
* Invitation aux entreprises présélectionnées pour élaborer une proposition complète
* Revue et amendement des propositions complètes ;
* Finalisation du processus de sélection ;
* Négociation finale et signature de l'accord de subvention ;

**NB : le MCA-Niger s’accorde le droit de rejeter tout dossier incomplet ou présentant un caractère frauduleux et cela quel que soit le stade du processus. Le MCA-Niger s’accorde également le droit d’engager des compétences externes pour faire partie du jury de présélection et de la sélection finale ainsi que la visite des promoteurs et de leurs partenaires potentiels.**

Si vous avez une plainte ou un grief à l'égard de cet appel à proposition, vous pouvez vous adresser à l’adresse : ig.hotline@usaid.gov. Des informations supplémentaires sur MCA-Niger peuvent être obtenues sur notre site Web à l'adresse <http://www.mcaniger.ne/>.

Toute question concernant le présent appel à proposition peut également être adressée par email à l’adresse : fpsp-subventions@mcaniger.ne. Les propositions en réponse à cet avis de candidatures doivent être en français et envoyées à l’adresse électronique ci-dessus selon le formulaire ci-dessous en annexe.

Une copie électronique de cet avis de candidatures se trouve sur notre site web cité plus haut. La date limite de soumission des propositions est fixée au plus tard ; **Vendredi le** **04 octobre 2019 à 23 h 59**, heure de Niamey.

# CANEVAS NOTE CONCEPTUELLE

Les éléments constituant le dossier de candidature sont présentés dans le tableau ci-dessous qui fournit aux candidats des informations plus détaillées sur le contenu et le format des informations requises pour chaque section du dossier de candidature.

Lorsqu'une annexe est indiquée dans une section, le candidat est appelé à utiliser le format présenté dans l'annexe. Si une annexe n’est pas référencée, le candidat utilisera la description fournie dans la section pour présenter les informations requises dans un format (déterminé par le candidat) clair et complet.

|  |
| --- |
| **ENREGISTREMENT/ VERFICATION INITIALE DE L’ELIGIBILITE** |
| Date de renseignement du formulaire |  |
| Préciser s’il s’agit d’une soumission à titre individuel ou d’un consortium  |  |
| **Porteur de Projet** |
| Nom de la structure porteuse du projet  |  |
| Type d’entité |  |
| Statut juridique de l’entreprise |  |
| Date de création |  |
| Téléphone  |  |
| Adresse email |  |
| Adresse officielle |  |
| Description de la mission de l'entreprise | Max 100 mots |
| Activités de l’entreprise | Max 100 mots |
| Citer les partenaires s’il s’agit d’un projet soumis en consortium |  |
| **Personne de contact (Préciser les informations sur la personne de contact)** |
| Nom de la personne à contacter/ Représentant autorisé de la structure |  |
| Position au sein de la structure |  |
| Adresse e-mail  |  |
| Téléphone |  |
| Adresse officielle  |  |
| **Description sommaire du projet** |
| Intitulé du projet |  |
| Catégorie du projet | Choisir entre les deux catégories suivantes : * Catégorie 1- Production, approvisionnement, distribution des engrais et produits connexes
* Catégorie 2- Transformation et commercialisation des produits agricoles (lait, arachide et fruits)
 |
| Localisation du projet (adresse, ville, région) |  |
| Description sommaire des activités prévues dans le cadre du projet |
| Objective principal du projet et impact attendu  | (50 monts maximum) |
| Brève description des activités proposées.  | (50 monts maximum) |
| Difficulté de mobiliser des capitaux supplémentaires  | Décrivez les difficultés spécifiques rencontrées par le projet / l'activité pour mobiliser des capitaux supplémentaires et expliquez pourquoi une subvention est nécessaire plutôt que d'autres sources de financement) et / ou une analyse de rentabilisation pour les contributions du demandeur à coûts partagés (100 mots maximum) |
| Expliquez comment votre projet répond spécifiquement aux défis et aux contraintes du secteur des engrais.  | (100 mots maximum) |
| Expliquez comment vous allez assurer la pérennité de la subvention au-delà de sa période d’octroi | (100 mots maximum) |
| Expliquez comment cette subvention élargira l’accès aux biens et/ou services du secteur ciblé | (100 mots maximum) |
| Expliquez comment (et fournissez la documentation) vous obtiendrez le ratio de levier minimal 1:1 et le potentiel de ration supérieur à 1:1  | (100 mots maximum) |
| Expliquez comment votre projet présente un avantage significatif sur les communautés pauvres / mal desservies identifiées dans l’appel à notes conceptuelles | (100 mots maximum) |
| Expliquez comment votre proposition est techniquement réalisable et les activités proposées sont compatibles avec les caractéristiques du site du projet. Les activités proposées peuvent être raisonnablement terminées pendant la période de subvention. | (100 mots maximum) |
| Durée du projet  | En mois |
| Coût du projet | En FCFA |
| Montant de la subvention demandée en chiffre et en % du budget total du projet (En FCFA) |  |
| Contribution du candidat en chiffre et en % du budget total du projet (En FCFA) | Décliner la contribution selon qu’il s’agit d’une contribution en nature ou en numéraire. Les contributions en nature doivent être évaluées pour correspondre à une valeur en numéraire et peuvent inclure :* Le terrain évalué à la valeur du marché au moment du dépôt de la proposition, sans toutefois que la valeur du terrain ne dépasse 20 % du coût global du projet (correspondant à la limite des contributions en nature) et à condition que ledit terrain fasse partie du projet ;
* Les équipements/autres installations spécifiques, nécessaires à la mise en œuvre du projet ;
* Les matières premières entrant dans le cadre du projet ;

Les contributions en numéraire comprendront les fonds propres du porteur de projet ou un crédit d'une institution financière, aux fins exclusives de la réalisation du projet subventionné par le présent programme. Décliner la contribution de chaque partenaire, le cas échéant. |
| Programme d’investissement et analyse financière  | **Résumé exécutif** : décrire de façon sommaire le projet et les principaux outputs du plan d’affaire. **Programme d’investissement** : Brève présentation du programme d’investissement intégrant les coûts éligibles relatifs à la réalisation du projet. 1. Coûts du projet et plan de trésorerie.
2. Plan de financement : Fournir le plan de financement du projet en décrivant comment les coûts supportés par le consortium seront partagés entre les partenaires et les sources de leurs contributions.

**Analyse financière**1. Compte d’exploitation prévisionnel
2. Projections des flux de trésoreries du projet
3. TRI du projet
 |
| **CERTIFICATION** |
| Autorisation pour le représentant du porteur de projet | « Je déclare, par la présente, que j'ai été autorisé par toutes les parties représentant le porteur du projet à agir, en tant que représentant et signataire pour tous les documents et les activités liées à cette soumission » |
| Conflit d’intérêt | Nous, soussignés, certifions au meilleur de nos connaissances et croyances que :* Nous avons lu et pris connaissance de toute la communication et toutes les informations publiées concernant l’appel à projets pour bénéficier du financement du fonds de partenariat du secteur privé du CRA MCA Niger.
* Ni ma (mes) structure (s) ni aucun de mes associés ou experts n'ont été impliqués dans ce programme ou dans la préparation d’une quelconque de ses activités
* Ma (mes) structure (s) n'ont aucun conflit d'intérêts avec le programme ou l'un de ses affiliés ou sponsors.
* Nous confirmons, en outre, que si l'un de nos employés est/a été engagé avec le programme (ou associé), et si des conflits d'intérêts surviennent, notre organisation sera disqualifiée.
* Toutes les structures, entités et experts proposés dans ce projet peuvent participer aux activités financées, soutenues et administrées par CRA MCA-Niger.
* La(les) structure (s), y compris tous les partenaires et associés, ne font actuellement l'objet d'aucune sanction de la part de MCC ou d'autres bailleurs de fonds multilatérales de développement ou organisations internationales.
* La(les) structure (s), y compris tous les partenaires et associés, n'ont jamais été reconnus coupables d'une infraction liée à l'intégrité ou d'un crime lié au vol, à la corruption, à la fraude, à la collusion ou à la coercition.
* Nous comprenons qu'il est de notre obligation d'aviser le MCA-Niger si un membre de la structure / consortium devient non éligible à travailler avec le MCA-Niger ou a été reconnu coupable d'une infraction ou d'un délit lié à l'intégrité comme décrit ci-dessus.
* Les associés, y compris tous les partenaires du consortium, ont confirmé par écrit leur intérêt pour cette activité et leur réelle implication.
* Aucun des structures/consortiums proposés ne sont des filiales et / ou dépendants du personnel du MCA-Niger ou des personnes qui leur sont liées.
* Nous comprenons, confirmons et acceptons que le MCA-Niger, MCC et ses sous-traitants ont le droit de mener des enquêtes de due diligence et des vérifications sur toute information fournie ici. Nous comprenons que toute fausse déclaration qui sciemment ou imprudemment trompe ou tente d'induire en erreur peut entraîner le rejet automatique de la proposition ou l'annulation du projet, si elle est accordée, et peut entraîner d'autres mesures correctives, conformément aux politiques du MCC.
 |

**DÉCLARATION DE PARTENARIAT**

Si le projet est présenté dans le cadre d’un consortium, le candidat chef de file est tenu de joindre à la fiche de renseignement, une déclaration de partenariat signée et datée par chacun des partenaires, conformément aux modèles, ci-dessous :

**1. Déclaration pour le Chef de file :**

**Intitulé du Projet :**

**Nom du Candidat (Entité chef de file) :**

Je, soussigné, (nom du candidat), déclare avoir bien lu et compris les principes de bonnes pratiques du partenariat, exposés ci-dessous, auxquels j’adhère sans réserve.

1. Je comprends que le partenariat est une relation de fond entre deux ou plusieurs entités impliquant des responsabilités partagées dans la réalisation du projet ;
2. J’atteste avoir contribué à la conception du projet auquel j’adhère totalement ;
3. J’atteste avoir pris connaissance du rôle et des engagements qui m’incombent dans le cadre du projet et m’engage à assumer pleinement mes responsabilités ;
4. Je m’engage à coordonner régulièrement avec les partenaires et à les tenir informés de la progression du projet ;
5. Je m’engage à remettre à tous les partenaires une copie des rapports techniques et financiers du projet ;
6. Je m’engage à examiner et à discuter des changements majeurs éventuels qui nécessitent un amendement de la convention de subvention.

|  |  |
| --- | --- |
| Nom : |  |
| Entité : |  |
| Fonction : |  |
| Signature : |  |
| Date et lieu : |  |

**2. Déclaration pour le(s) partenaire(s) :**

**Intitulé du Projet :**

**Nom de(s) partenaire(s) signataire(s) :**

Je(nous), soussigné(s), (nom(s) de(s) signataire(s)), déclare(ont) avoir bien lu et compris les principes de bonnes pratiques du partenariat, exposés ci-dessous, auxquels j’(nous) adhère(ons), sans réserve.

1. Je(nous) comprends(comprenons) que le partenariat est une relation de fond entre deux ou plusieurs entités impliquant des responsabilités partagées dans la réalisation du projet ;
2. J’(nous) atteste(ons) avoir contribué à la conception du projet auquel j’(nous) adhère(ont) totalement ;
3. J’(nous) atteste(ons) avoir pris connaissance du rôle et des engagements qui m’(nous) incombent dans le cadre du projet et m’(nous) engage(ons) à assumer pleinement mes(nos) responsabilités ;
4. J’(nous) autorise(ons) l’entité chef de file et son représentant, à signer la convention de subvention avec MCA-Niger et à représenter notre entité dans toutes les relations avec MCA-Niger pour la mise en œuvre du projet ;
5. Je (nous) m’(nous) engage(ons) à examiner et à discuter des changements majeurs éventuels qui nécessitent un amendement de la convention de subvention.

|  |  |
| --- | --- |
| Nom(s): |  |
| Entité(s) : |  |
| Fonction(s) : |  |
| Signature(s) : |  |
| Date et lieu : |  |

1. RFA : Request for Applications c’est l’acronyme en anglais d’Avis de Candidature [↑](#footnote-ref-1)